



## Arrêté

Portant création ou déplacement

De point de collecte des ordures ménagères

**Mairie de l'Île Bouchard**

Rue Gambetta – Clos Gambetta

Le Maire de la commune de l'Île Bouchard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur Bourdy de la société Sogea Nord-Ouest T- domicilié au 7-9 rue Louis Pasteur 37550 à Saint Avertin en date du 1 juillet 2025 qui souhaite effectuer des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, sur les voies communales rue Gambetta-4 Vents 37220 à l'Île Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir le ramassage des ordures ménagères pendant les travaux ;

## ARRÊTÉ

### Article 1

Du mardi 15 juillet 2025 au vendredi 18 juillet 2025, en raison des travaux de renouvellement du réseau d'eau rue Gambetta et rue des 4 Vents à l'Île Bouchard, par la société Sogea demeurant au 7-9 rue Louis Pasteur 37550 à Saint Avertin, des points de collecte sont mis en place pour assurer la pérennité du ramassage des ordures ménagères.

### Article 2

Cette décision nécessitera les dispositions suivantes :

- Du 15 juillet 2025 au 18 juillet 2025 : Création d'un point de collecte de regroupements de containers rue de la Garnauderie au lieu-dit « La Croix ». 8 bacs de 660 L et 8 bacs jaunes seront installés pour permettre le dépôt des ordures par les habitants de la rue Gambetta et du Clos Gambetta. Circulation interdite à l'intersection rue de la Garnauderie - Rue Gambetta pour la création du point de collecte.
- Du 15 juillet 2025 au 18 juillet 2025 : Création d'un point de collecte de regroupement de containers rue de Tanneries. Croisement route de Tours-rue des Tanneries.
- Du 15 juillet 2025 au 18 juillet 2025 : Point de collecte Parking de la petite Arche pour les habitants rue de la Liberté.
- Du 15 juillet 2025 au 18 juillet 2025 : Point de collecte Quai de la Poissonnerie pour les habitants de la rue Rabelais.
- Du 15 juillet au 18 juillet 2025 : point de collecte rue de la Fougetterie pour les habitants de la rue des 4 Vents et rue de la Fougetterie.

### Article 3

La signalisation sera mise en place par les agents des services techniques de l'Île Bouchard.

### Article 4

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera adressée à Monsieur le chef du service territorial d'aménagement du Sud-ouest, Madame la responsable du service de collecte d'ordures ménagères du chinonais.

Fait à l'Île Bouchard le 11 juillet 2025

Arrêté n° 2025-07-124	
PUBLIÉ LE	11/06/2025
ACTE EXÉCUTOIRE	



Le Maire,  
Nathalie VIGNEAU